

Madame Michelle Palandre
Conseillère Municipale
12 Quai Robichon Malgontier
69700 GIVORS

Monsieur Martial Passi
Maire de Givors
Hôtel de ville
Place Camille Vallin
69700 GIVORS

Givors le 26 Juin 2012

Monsieur le Maire,

J'accuse réception des trois arrêtés de délégations modifiés par vos soins concernant Mme THEVENET, Mr MIACHON-DEBARD, et Mme BONCI.

Je constate une nouvelle fois que ceux-ci sont irréguliers, car Le numéro de l'article du CGCT cité à l'article 1^{er} de l'arrêté du Maire est faux. En effet l'article L.2212.18 n'existe pas.

Je vous rappelle toutes les démarches que j'ai effectuées auprès de vous, concernant l'ensemble des arrêtés de délégation du Maire :

- Ma demande du 04 avril 2012.
- Mon courrier du 07 Mai 2012, réagissant à tous les arrêtés erronés que Mr Fuentes m'avait transmis.

Je pense que ce n'est pas à l'opposition de faire votre travail et qu'il serait souhaitable que vous fassiez preuve de plus de rigueur dans la rédaction de ces arrêtés afin d'éviter aux citoyens de Givors de subir un préjudice, comme l'a subi par exemple Mr Kourgheli.

Je vous précise que l'erreur citée ci-dessus se retrouve aussi dans tous les arrêtés établis en Avril 2008 concernant les conseillers municipaux.

Je transmets copie de ce courrier à Monsieur le Préfet.

Je reste dans l'attente des arrêtés rectifiés, et visés par les services préfectoraux.

Veillez agréer Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère municipale
Présidente du Groupe LE DEFI GIVORDIN